

ANNEXE AU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés 2019



Sommaire

1. Présentation générale du service.....	3
A. Le territoire desservi	3
B. L'organisation du service Gestion et valorisation des déchets.....	3
C. Les moyens humains	4
D. Les investissements.....	4
2. La collecte des déchets : organisation	4
A. La pré collecte.....	4
B. L'organisation de la collecte.....	5
C. Les déchèteries	6
3. La collecte des déchets : bilan des tonnages.....	7
A. Les ordures ménagères	7
B. La collecte sélective	7
C. La collecte en déchèterie	9
D. La collecte du textile	10
E. Le compostage individuel	10
F. Bilan : répartition par type de déchets	10
4. Les indicateurs financiers	11
A. Les dépenses de fonctionnement	11
B. Les recettes de fonctionnement	12
C. La redevance des ordures ménagères.....	12

1. Présentation générale du service

A. Le territoire desservi





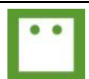




La Communauté de Communes Vie et Boulogne est un établissement public de coopération intercommunale français, situé dans le département de la Vendée dans la région Pays-de-la-Loire. La communauté de communes est située au sud de Nantes, à proximité directe de pôles urbains d'envergure : Nantes à 30 minutes, La Roche-sur-Yon à 10 minutes et Challans à 30 minutes.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne regroupe 15 communes, pour une population de 44 582 habitants (population INSEE) :

- ✓ Aizenay
- ✓ Apremont
- ✓ Beaufou
- ✓ Bellevigny
- ✓ Falleron
- ✓ Grand'Landes
- ✓ La Chapelle-Palluau
- ✓ La Genétouze
- ✓ Le Poiré sur Vie
- ✓ Les Lucs-sur-Boulogne
- ✓ Maché
- ✓ Palluau
- ✓ Saint-Denis-la-Chevassse
- ✓ Saint-Etienne-du-Bois
- ✓ Saint-Paul-Mont-Penit

B. L'organisation du service Gestion et valorisation des déchets

La communauté de communes dispose de la compétence collecte uniquement. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Feraille, carton, DEEE...
Compétence CCVB	Porte à porte						
	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental : Vendée Tri	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement/valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Saint Gobain, Chateaubriant (16)	Filière agricole	Filières de recyclage

C. Les moyens humains

En 2019, le service se compose de :

- 1 responsable de service relation usagers et suivi facturation redevance,
- 1 agent technique compostage / collecte / animation / déchèteries à 50 %,
- 2.5 agents administratifs pour le suivi du fichier des abonnés et relation usagers,
- 12 agents de déchèteries.

D. Les investissements

En 2019, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a investi dans :

- Des bacs roulants pour la collecte des emballages et des ordures ménagères en porte à porte,
- Une colonne aérienne pour la collecte des ordures ménagères en apport volontaire,
- 22 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères en apport volontaire,
- Un camion hayon de marque IVECO.

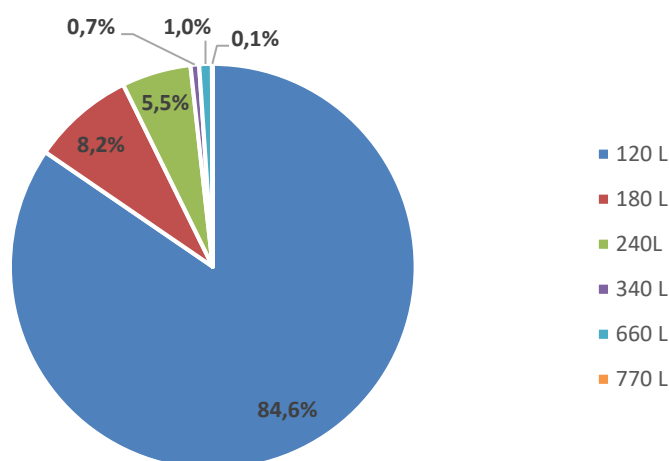
2. La collecte des déchets : organisation

A. La pré collecte

La précollecte est l'étape entre le moment où l'utilisateur a produit ses déchets et celui où ceux-ci sont pris en charge par la collectivité.

- Ordures ménagères

Pour les ordures ménagères, des bacs roulants sont mis à disposition des usagers. Les volumes de bacs proposés étaient différents entre les anciens territoires Pays de Palluet et Vie et Boulogne. Afin d'harmoniser le parc, en 2019, l'association Trait d'Union est intervenue sur le territoire. Au 31 décembre 2019, la répartition était la suivante :



84.6% des bacs distribués sont des bacs 120L.

- Emballages

Des sacs jaunes sont mis à disposition des usagers gratuitement à l'accueil des mairies et de la Communauté de Communes pour la collecte des emballages.

B. L'organisation de la collecte

L'ensemble de la collecte est réalisée en prestation privée.

- **Ordures ménagères**

La gestion a été confiée à la société Grandjouan-Véolia depuis le 1^{er} janvier 2019.

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, selon la demande, peuvent être collectés toutes les semaines voire deux fois par semaine. Afin d'identifier leur semaine de collecte, les habitants reçoivent un calendrier de collecte en fin d'année.

En parallèle, chaque commune a été dotée de colonnes enterrées. Elles permettent de palier les oublis de collecte, les surplus de déchets ainsi que les apports exceptionnels. Certains usagers (résidences secondaires, habitat collectif) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

- **Emballages**

La collecte est réalisée en porte à porte tous les 15 jours.

Sur l'ancien territoire de Vie et Boulogne, c'est la société Grandjouan-Véolia qui s'en occupe depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sur l'ancien territoire du Pays de Palluau, la société Urbaser a collecté les sacs jaunes jusqu'au 30 septembre 2019, puis c'est la société Grandjouan-Véolia qui a pris le relais.

- **Verre et papier**

La collecte est réalisée en apport volontaire : 132 colonnes pour le papier et 140 colonnes pour le verre, réparties sur l'ensemble du territoire.

La collecte, confiée à la société Grandjouan-Véolia, est hebdomadaire ou tous les 15 jours selon les secteurs.



C. Les déchèteries

La Communauté de Communes Vie et Boulogne compte 6 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire :

Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Denis-la-Chevassse et Saint-Paul-Mont-Penit.

Le gardiennage est effectué en régie. Pour pallier aux absences des agents, l'association Tremplin-Acemus propose des agents en remplacement.



L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de Communes. Les usagers doivent se munir de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche les dépôts sont limités à 2 m³ par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon la nature des déchets apportés à la déchèterie.

■ Déchets acceptés

- Bois
- Carton
- Mobilier
- Végétaux
- DEEE
- Ferraille
- Gravats
- Plâtre
- Plastiques souples
- Plastiques rigides
- Polystyrène
- Tout venant
- Déchets dangereux

■ Horaires d'ouverture

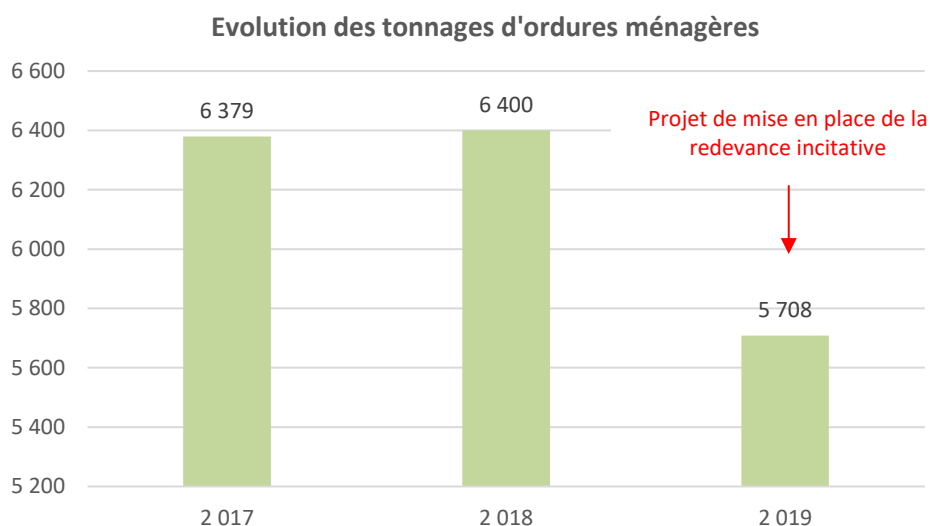
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay		13h30 – 17h30	13h30 - 17h30	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	9h – 12h 13h30 - 17h30
Bellevigny	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	9h – 12h 13h30 - 17h30
Le Poiré-sur-Vie	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	9h – 12h 13h30 - 17h30
Les Lucs-sur-Boulogne	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	9h – 12h 13h30 - 17h30
St-Denis-La-Chevassse	9h – 12h		13h30 – 17h30			9h – 12h 13h30 - 17h30
St-Paul-Mont-Penit	14h30 – 17h45	14h30 – 17h45	9h – 12h 14h30 – 17h45		9h – 12h 14h30 - 17h45	9h – 12h 13h30 - 17h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

3. La collecte des déchets : bilan des tonnages

A. Les ordures ménagères

En 2019, **5 708 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire.



Entre 2017 et 2018, les tonnages stagnent.

2019 est marquée par une **chute des quantités d'ordures ménagères** de -12% passant de 147 kg/hab/an collectés en 2018 à **129 kg/hab/an en 2019**.

B. La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- ✓ Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- ✓ Les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre
- ✓ Le papier

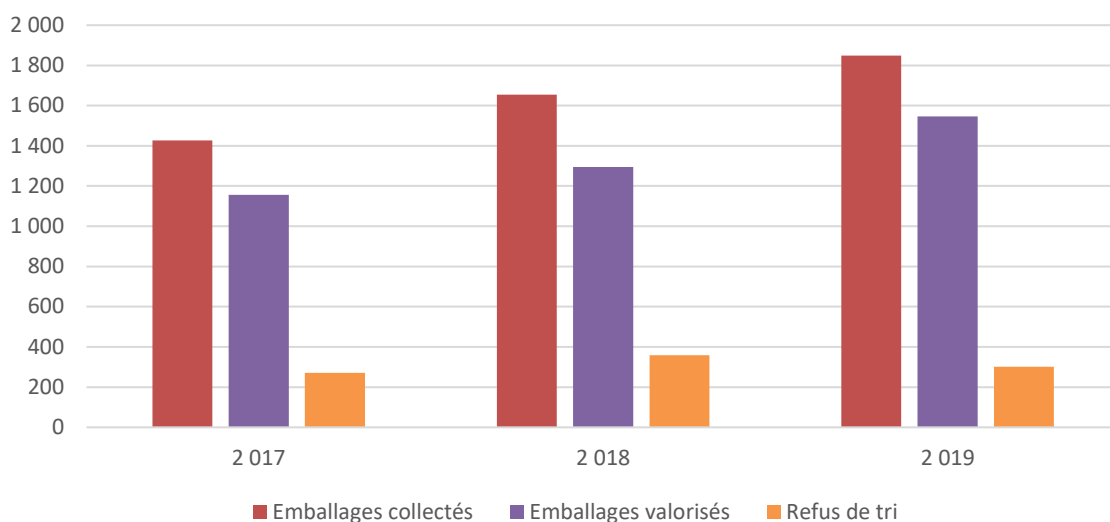
En 2019, **4 624 tonnes** ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

■ Les emballages

Les emballages sont collectés en sacs jaunes tous les 15 jours sur le territoire.

En 2019, **1 547 tonnes** d'emballages ont été collectées soit 35 kg/hab/an.

Evolution des tonnages d'emballages



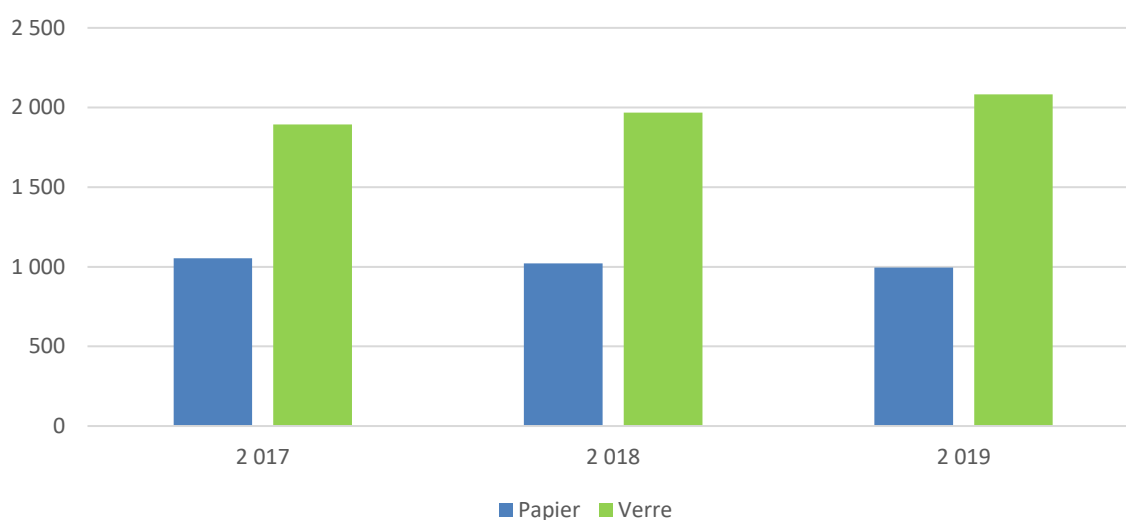
Entre 2017 et 2019, les tonnages d'emballages valorisés ont augmenté de 25%. Ceci est dû notamment à la modification du mode de collecte sur l'ancien territoire de Vie et Boulogne (passage de la collecte en apport volontaire à une collecte en porte à porte) et du projet de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble de la collectivité.

Entre 2017 et 2018, le taux de refus a légèrement augmenté passant de 19% à 22% pour ensuite diminuer en 2019 atteignant 16% des tonnages d'emballages collectés.

■ Le papier et le verre

En 2019, **995 tonnes** de papier soit 22.5 kg/hab/an et **2 082 tonnes** de verre soit 47 kg/hab/an ont été collectées sur le territoire.

Evolution des tonnages de papier et de verre



Entre 2017 et 2019, les tonnages de papier baissent de 6%. A l'inverse, les tonnages de verre augmentent de 9.1%.

C. La collecte en déchèterie

■ Bilan des tonnages 2019

Au total, **13 570 tonnes** ont été collectées sur les 6 déchèteries en 2019.

	2018		2019		Evolution
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	
Total Déchèterie	13 121	300,64	13 557	306,92	3,21%
Total déchèterie hors déchets verts	8 772	200,98	8 982	203,34	2,33%
Déchets verts	4 349	99,65	4 575	103,58	4,93%
Cartons 1,05	485	11,11	537	12,15	9,58%
Ferrailles	585	13,41	573	12,98	-2,09%
Bois	997	22,84	967	21,88	-3,13%
Déchets ultimes	1 927	44,15	1 945	44,03	0,93%
Gravats	3 125	71,60	3 225	73,00	3,08%
Déchets diffus spécifiques	86	1,96	86	1,95	0,58%
Déchets d'équipement électriques	399	9,15	416	9,42	3,98%
Plastiques rigides	135	3,08	151	3,43	11,21%
Plastiques souples	12	0,27	10	0,22	-22,75%
Amiante	34	0,78	35	0,79	2,96%
Ameublement	945	21,65	997	22,56	5,17%
Plâtres	42	0,97	41	0,93	-3,40%

Entre 2017 et 2018, les tonnages ont légèrement augmenté (+3.21%) avec :

- une augmentation du tonnage des cartons de 9.58% (+52 tonnes)
- une augmentation du tonnage des plastiques rigides de 11.21% (+18 tonnes)
- une augmentation du tonnage de l'ameublement de 5.17% (+52 tonnes)
- une stagnation du tonnage des déchets ultimes.

■ Evolution des tonnages collectés par déchèteries

Déchèterie	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution	
Aizenay	2 974	3 072	+ 3,2 %	↗
Bellevigny	1 823	1 954	+ 6,7 %	↗
Le Poiré-sur-Vie	2 786	2 926	+ 4,8 %	↗
Les Lucs-sur-Boulogne	1 944	1 857	- 4,7 %	↘
St-Denis-la-Chevasse	780	788	+ 1 %	↗
St-Paul-Mont-Penit	2 836	2 887	+ 1,8 %	↗
Total	13 143	13 484	+ 2,5 %	↗

Entre 2018 et 2019, les tonnages collectés en déchèterie ont légèrement augmenté de 2.5% dont la déchèterie de Belleville sur Vie avec une hausse de 6.7% et celle du Poiré sur Vie de 4.8%.

> 20% des tonnages collectés

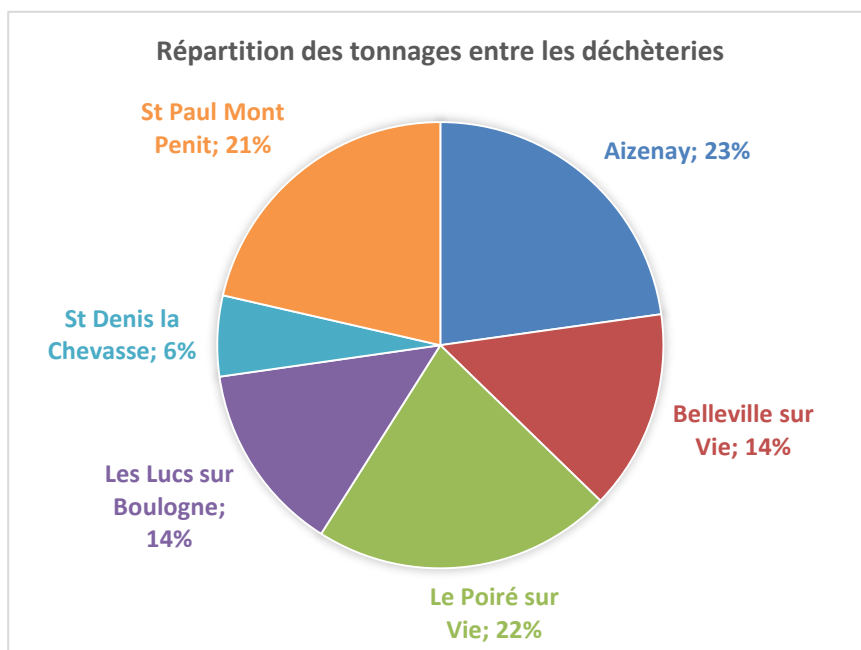
- ✓ déchèterie d'Aizenay
- ✓ déchèterie du Poiré-sur-Vie
- ✓ déchèterie de St-Paul-Mont-Penit

Moyenne de 14% des tonnages collectés

- ✓ déchèterie des Lucs-sur-Boulogne
- ✓ déchèterie de Bellevigny

<10% des tonnages collectés

- ✓ déchèterie de St-Denis-la-Chevasse



D. La collecte du textile

29 bornes destinées à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relai Atlantique. En 2019, **202 tonnes** ont été collectées, soit 4.57 kg/hab/an.

E. Le compostage individuel

Les composteurs sont remis gratuitement, sur simple demande auprès de la Communauté de Communes. En 2019, **595 composteurs** ont été distribués.

F. Bilan : répartition par type de déchets

	Tonnages CCVB	kg/hab/an CCVB	kg/hab/an Vendée	Écart
Ordures ménagères	5708	129	140	- 10,77
Emballages	1547	35	36	- 0,98
Papier	995	23	22	0,53
Verre	2082	47	48	- 0,86
Déchèteries	13 557	307	348	- 41,08
Total	23 889	541	594	-53,16

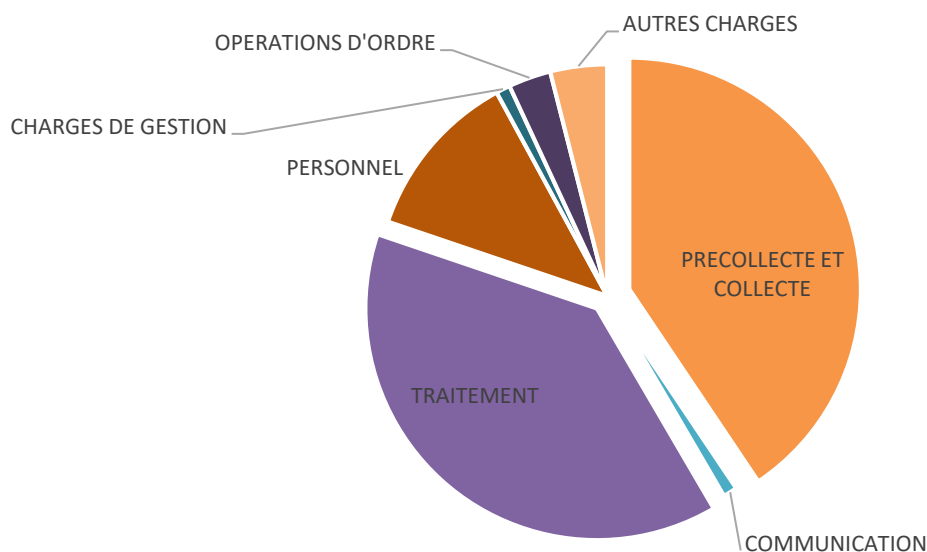
En 2019, **23 889 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Vie et Boulogne. Comparées aux moyennes départementales, la production totale est **inférieure de 53 kg/hab/an**.

4. Les indicateurs financiers

A. Les dépenses de fonctionnement

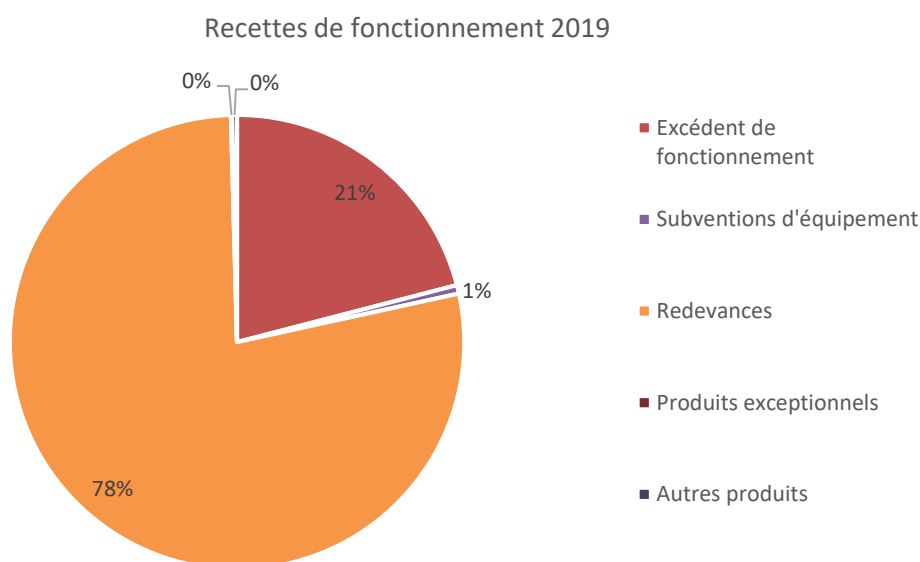
CATEGORIE	DETAIL	2019	2019	%
PRECOLLECTE ET COLLECTE	Fournitures de sacs jaunes + bacs	48 202,54 €	1 746 155,16 €	41%
	Prestation de collecte	1 697 952,62 €		
COMMUNICATION	Communication et affranchissement	59 903,48 €	59 903,48 €	1%
TRAITEMENT	Cotisation TRIVALIS	1 652 413,00 €	1 652 413,00 €	39%
PERSONNEL	Frais de personnel	375 796,43 €	493 401,75 €	12%
	Remplacement déchèterie	117 605,32 €		
CHARGES DE GESTION	Intérêts	8 057,44 €	24 962,88 €	1%
	Créances éteintes	3 412,94 €		
	Titres annulés sur années antérieures	13 492,50 €		
OPERATIONS D'ORDRE	Dotation aux amortissements	140 248,50 €	140 248,50 €	3%
AUTRES CHARGES	Frais de structure et administratives	150 419,48 €	150 419,48 €	4%
	TOTAL	4 267 504,25 €	4 267 504,25 €	100%

Dépenses de fonctionnement 2019



B. Les recettes de fonctionnement

CATEGORIE	DETAIL	2019	%
EXCEDENT	Excédent de fonctionnement	1 018 499,73 €	21%
SUBVENTIONS	Subventions d'équipement	29 521,40 €	0,6%
PRESTATIONS DE SERVICE	Redevances	3 789 449,51 €	78%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels	4 221,79 €	0,1%
AUTRES PRODUITS	Autres produits	16 713,30 €	0,3%
	TOTAL	4 858 405,73 €	100%



C. La redevance des ordures ménagères

La redevance Ordures Ménagères comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers, du tri sélectif et des passages en déchèterie.

Depuis la fusion des deux collectivités, deux modes de redevance ont été mis en place. Les usagers de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne paye une redevance des ordures ménagères en fonction de la fréquence de collecte et du nombre de personnes dans le foyer. Les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Palluau payaient seulement en fonction du nombre de personnes qui composait le foyer.

Afin d'harmoniser les modes de financement du service, à partir du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle redevance incitative est mise en place. La facturation est réalisée « à la levée ». elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et d'une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.